

# COMMUNE DE FORGUES

Département de la Haute-Garonne

## PROCES-VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 Juillet à 21h00 le Conseil Municipal de la Commune de Forgues, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gabriel ARAGON, Maire.

**Présents :** Gabriel ARAGON, Christiane LABORIE, Fabrice DUJARDIN, Isabelle CHARLES, Lionel HUGUES, Florence IRATÇABAL, Marie-Claire ROBERT, Claude MÉDOUS.

**Absents :** Holger SCHAAK, Claire MATHIEU, Sébastien ARBOUSSET

**Procurations :**

- Holger SCHAAK à Gabriel ARAGON

**Secrétaire de séance :** Fabrice Dujardin est élu secrétaire.

**Ordre du jour :** Difficulté de Monsieur le Maire à faire respecter les arrêtés municipaux le 30/08/2026

Monsieur le Maire fait le rappel des arrêtés, pris en accord avec les organisateurs du Foyer Rural, en vue de la manifestation du 29 Août 2026.

- Arrêté 2026-17 relatif à la diffusion de musique dans l'espace public
- Arrêté 2026-18 relatif à l'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons Catégorie 3
- Arrêté 2026-19 relatif à la fermeture du CD 58 c et de la VC 1

L'arrêté 17, précise que l'autorisation de diffusion de musique est donnée jusqu'à 2 heures du matin ;

L'arrêté 18, précise que le débit de boissons Cat 3, est autorisé jusqu'à 2 heures du matin.

Arrêtés affichés à la mairie le 20/08, et envoyés par mail le 25/08 au FR.

Monsieur le maire expose les faits :

Le niveau sonore n'ayant pas été réduit à minuit, comme indiqué à l'article 1 de l'arrêté 17, et suite à la réception de SMS d'habitants, indiquant que le niveau sonore était trop élevé, Monsieur le maire, vers une heure du matin, demande au DJ de réduire le niveau des basses. Le temps de revenir à son domicile, les basses avaient été remises. La manifestation ne s'étant pas arrêté à l'heure convenue (2 heures), Monsieur le maire revient pour la stopper. Le DJ répond que son contrat stipule 3 heures du matin. S'en suit une altercation avec les membres du FR.



Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de faire le maximum pour apaiser la situation et de continuer à collaborer avec le Foyer Rural.
- de rédiger un courrier au Foyer rural, préalablement à toute réunion.

#### *Courrier envoyé au Foyer Rural*

Le Conseil municipal souhaite tout d'abord féliciter et remercier l'ensemble des membres du Foyer Rural pour leur investissement dans l'organisation de la soirée moules-frites. La forte participation à cette manifestation témoigne de son succès et du travail important réalisé en amont.

Cependant, les événements survenus en fin de soirée montrent qu'il est nécessaire de préciser ensemble le cadre dans lequel doivent se dérouler les manifestations organisées dans la commune.

Les arrêtés municipaux et les horaires qui y sont fixés ne sont pas destinés à contraindre inutilement les organisateurs, mais à permettre le bon déroulement des festivités tout en respectant la tranquillité, la sécurité et l'intérêt de l'ensemble des habitants. Lorsqu'un horaire de fin de diffusion de musique dans l'espace public et d'autorisation de débit de boissons sont fixés, ils doivent être respectés par tous.

Notre souhait n'est pas d'entrer dans une logique de confrontation. Nous voulons au contraire que le Conseil municipal et le Foyer Rural puissent travailler dans la même direction, dans un climat de confiance, de dialogue et de respect des responsabilités de chacun.

Pour les prochaines manifestations, la municipalité est également prête à apporter son soutien au Foyer rural, notamment sur les aspects administratifs, réglementaires et organisationnels, si celui-ci le souhaite.

L'objectif est de repartir sur des bases claires et constructives, afin que les prochaines fêtes puissent conserver leur caractère convivial et populaire, tout en se déroulant dans un cadre connu, accepté et respecté par tous.

Le Conseil municipal reste bien entendu à la disposition du Foyer rural afin d'organiser une réunion dans les meilleurs délais. Nous souhaitons qu'elle puisse se dérouler dans un climat serein, constructif et respectueux, sans animosité, ni esprit de revanche. Il ne s'agit pas de raviver les tensions, mais de tirer les enseignements de ce qui s'est passé, et de trouver, ensemble, un fonctionnement satisfaisant pour l'avenir.

L'intérêt du village, de ses habitants, de ses associations, et la réussite des futures manifestations doivent rester notre priorité commune.

Monsieur le maire et le conseil Municipal

La séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,  
Gabriel ARAGON

Le Secrétaire de séance,  
Fabrice Dujardin

